

COMPTE RENDU de la Séance de Conseil du jeudi 17 décembre 2015 à 19h00

ABSENTS EXCUSES : Elsa ECHANTILLAC donne sa procuration à Marie Rose DLOUHY, William RODRIGUEZ donne sa procuration à Jean Marc WATIER, Laurence CORNUT donne sa procuration à Cécile CELEYRON, Aurore COQUEL donne sa procuration à Sylvie MOULARD, Valérie ALMAIDA donne sa procuration à Jocelyne PROVENT, Chantal BIDAL.

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

L'ensemble des élus présents approuvent le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 10 novembre 2015

ORDRE DU JOUR :

I/ DELIBERATIONS

1/Mise en œuvre de la zone bleue dans le bourg de Yenne :

La commission ad hoc s'est saisie du dossier et pour en avoir parlé à plusieurs reprises, les modalités d'application : horaires, durée ... sont prêtes à s'exercer. Un arrêté municipal les consignant sera prochainement signé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

VALIDE le principe de la zone bleue et son application par arrêté du maire dès marquage au sol et apposition de la signalétique sur le domaine concédé.

Il est demandé un délai de prévention pédagogique avant verbalisation.

Pour : 15 **Contre** : 0 **Abstention** : 7 (A.Coquel, S.Moulard, F.Moiroud, J.Provent, P.Gache, P.Million-Brodaz et V.Almaïda)

2/Participation financière pour l'assainissement collectif :

En remplacement de la PAC (participation à l'assainissement collectif qui a elle-même remplacé la PRE, la participation au raccordement à l'égout) qui a cessé d'exister le 1^{er} juillet 2015, une nouvelle participation se met en place : il s'agit de la PFAC, participation financière à l'assainissement collectif. Du fait, il convenait de revoir l'ensemble des mesures adoptées dans la délibération du 7 juin 2012. Un tableau synthétique relatant l'ensemble du dispositif qui pourrait s'appliquer de façon plus explicite et justifiée est présenté en vue d'être délibéré. Le taux de base de 27 euros / M2 est maintenu pour 2016 et pourra évoluer au 1^{er} janvier de chaque année

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise en œuvre de la PFAC dès le 1^{er} janvier 2016, conformément aux modalités consignées dans le tableau ci-dessous.

Calcul de la PFAC et formule de dégressivité.

Pour une opération, le coût d'une installation individuelle neuve ou réhabilitée n'étant pas proportionnel à la surface de plancher, il convient d'appliquer des coefficients de dégressivité permettant de tenir compte de l'économie réalisée et de pose d'une installation autonome.

Ces coefficients de dégressivité, CD, sont définis par tranche de surface faisant apparaître la formule de calcul du nombre de taux de base, TB, servant d'assiette à la PFAC :

pour $20 < S < \text{et} = 60\text{m}^2$,	CD= 1
	$PfAC (\text{€}) = CP \times CD \times TB (\text{€/m}^2) \times S (\text{m}^2)$
	$PfAC = CP \times 1 \times TB \times S$
pour $60 < S < \text{et} = 500\text{m}^2$	CD= 0,70
	$PfAC = CP \times TB \times [(1 \times 60 + 0,70 \times (S - 60)]$
pour $500 < S < \text{et} = 2000\text{m}^2$	CD= 0,50
	$PfAC = CP \times TB \times [(1 \times 60 + 0,70 \times (500 - 60) + 0,5 \times (S - 500)]$
	$PfAC = CP \times TB \times [(390 + 0,50 \times (S - 500)]$
pour $S > 2000 \text{ m}^2$	CD= 0,30
	$PfAC = CP \times TB \times [(390 + 0,50 \times (2000 - 500) + 0,25 \times (S - 2000)]$
	$PfAC = CP \times TB \times [(1140 + 0,30 \times (S - 2000)]$

Des explications peuvent être communiquées sur demande

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 7

(C.Celeyron, L.Cornut, P.Million-Brodaz, F.Moiroud, J.Provent, P.Gache et V.Almaïda)

3/CHOIX DU PRESTATAIRE – Travaux de réparation du beffroi de l'Eglise

Après mise en concurrence et ouverture des plis, le maire propose de retenir le choix de la commission d'appel d'offres qui est l'offre de la société BODET, mieux disante parmi quatre, au prix de 32 197 euros HT

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

VALIDE la proposition du maire et l'AUTORISE à signer le contrat à intervenir avec la société BODET au prix de 32 197€HT.

Pour : 21

contre : 0

abstention : 1 (S.Moulard)

4/ DEMANDE DE SUBVENTION à la Région – matériel informatique pour la Bibliothèque :

Le maire explique que des fonds de la Région encore disponibles au titre du CDRA peuvent être sollicités pour l'acquisition de matériels informatiques en vue de remplacer des ordinateurs obsolètes à la bibliothèque. Le taux de la subvention est de 40% et le montant estimé des achats est de 2151.61 €HT

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à déposer le dossier demande de subvention auprès de la région, au titre du CDRA permettant le financement partiel de 4 postes informatiques dont 2 fixes et 2 portables pour la somme estimée de 2151.61 €HT

AUTORISE le MAIRE à signer tous documents utiles

Pour : 22

contre : 0

abstention : 0

5/TRANSFERT de FDEC –Terrain multisports

Un reliquat de FDEC d'un montant de 29 805 euros est acquis depuis le 18 octobre 2013 en vue de réaliser de travaux de locaux annexes au bâtiment de la mairie. Les travaux prévus ont été réalisés pour un prix inférieur à celui estimé dans la demande de subvention. Il est cependant opportun de transférer le reliquat de la subvention sur un autre programme pour ne pas perdre son bénéfice. La réalisation du projet d'implantation d'un terrain multisports, à l'étude, est éligible au FDEC et il pourrait être prétendu, après autorisation des conseillers départementaux, à l'obtention du reliquat .

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de demander le transfert de reliquat de FDEC

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention pour la réalisation d'un terrain multisports à moindre coût, du fait du transfert du reliquat du FDEC

Pour : 17

contre : 0

abstentions : 5 (P.Million-

Brodaz,F.Moiroud,J.Provent,P.Gache et V.Almaïda)

6/ PARTICIPATION à l'ACHAT de TOTEMS en partenariat avec le SHR

Huit plaques de signalisation de crues du Rhône ont déjà été acquises pour être placées sur des murs. En revanche, il conviendrait d'acquérir trois totems (mobilier sur pieds) ayant la même destination - Le Syndicat du Haut Rhône (SHR) a pu obtenir des fonds européens dans le cadre du plan Rhône pour

diminuer les coûts de ces acquisitions. Le SHR prendra à sa charge la prestation du géomètre chargé de définir les hauteurs d'eau sur les lieux d'implantation. Le coût restant à charge de la commune de YENNE pour les 3 totems serait de 1350 euros après déduction de la subvention (coût réel : 2250 euros l'unité)

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE de passer commande des trois totems au prix global de 1350 €

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat du Haut Rhône

Pour : 15 **contre : 2** (S.Moulard,R.Couturier) **abstentions : 5**
(J.Puthon,C.Chapeau,M.Million-Brodaz,C.Celeyron et L.Cornut)

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à une association

Ayant constaté une recrudescence de pigeons dans le bourg et en vue d'enrayer la prolifération, contact a été pris avec une association de Chambéry, qui s'entend à chasser les pigeons avec des oiseaux de proie, faucons ou buses harrys. Afin de pourvoir aux frais engagés par les membres de l'association qui sont déjà venus une dizaine fois sur le territoire et reviendront à nouveau,

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 500.00 € à la dite association.

Pour : 22 **contre : 0** **abstention : 0**

8/ ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le maire propose d'admettre en « non valeur » des factures d'assainissement irrécouvrables

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non valeur des dettes d'assainissement irrécouvrables pour une valeur de 524.36 euros.

Pour : 21 **contre : 0** **abstention : 1** (Martine Million-Brodaz)

9/ AVANCEMENT DE GRADE :

Une proposition d'avancement du grade a été constituée en faveur d'un personnel administratif. Elle a été validée par la Commission administrative paritaire du centre de gestion le 14.12.2015. Afin de pouvoir rendre applicable cette décision,

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et de supprimer l'actuel poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016

Pour : 22

contre : 0

abstention : 0

10/ Contrat pour la mise à disposition d'un véhicule électrique : intervention de JM Watier

Il est rappelé la proposition de la société Trafic Communication 33 Mérignac, de pouvoir mettre à disposition gratuite pendant 3 ans un véhicule utilitaire électrique de type Kangoo. Cette opportunité n'engageant pas à une acquisition ou location à posteriori. Le financement de ce service est assuré par la recherche de sponsors locaux (commerçants, artisans, entrepreneurs,...) effectuée par un commercial de la dite société. Le véhicule serait mis à la disposition des services techniques, de la police-municipale, des élus, du personnel administratif et des associations.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

VALIDE la proposition de contractualiser cette prestation et AUTORISE le maire à signer tout document utile pour ce faire.

Pour : 21

contre :

abstention : 1 (C.Chapeau)

11/ CHOIX du PRESTATAIRE pour le Bûcheronnage- Travaux de restauration du marais de Lagneux

Un appel d'offres ayant été organisé, sept entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres a classé première l'entreprise SARL BOIS des ALPES SERVICES au prix de 68 100 €HT.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition du maire de retenir l'offre de SARL BOIS des ALPES SERVICES au prix de 68 100 €HT.

AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir avec la société SARL BOIS des ALPES SERVICES ainsi que toutes autres pièces utiles.

Pour : 22

contre :

abstention : 0

12/ Adoption du principe du PROCES VERBAL ELECTRONIQUE

Le principe de la mise en place du PVE, avait été adopté en réunion de conseil le 18 décembre 2014. Une suite n'avait pas été donnée au prestataire pressenti

A ce jour, la société LOGITUD, présente dans la majorité des communes de Savoie, propose des services à un coût très compétitif et moindre.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de contractualiser avec la société LOGITUD l'acquisition et, l'installation du logiciel permettant la mise en œuvre du PV électronique au prix de 333.75 €.

AUTORISE le maire à signer la convention avec l'ANTAI (agence de traitement automatisé des infractions), représentée par le Préfet, ainsi que tout autre document utile.

Pour : 17

contre : 0

abstention : 5

(S.Moulard,R.Couturier, M. Million-Brodaz , C.Celeyron et L.Cornut)

13/ AUTORISATION SPECIALE :

Il convient d'ouvrir en section : recettes de fonctionnement des crédits à hauteur de 35400 euros correspondant au remboursement, par l'assurance de la collectivité, des salaires d'agents en congés pour maladie. Il convient aussi d'ouvrir en section : dépenses de fonctionnement, le même crédit de 35400 euros afin de pallier le manquement des crédits ouverts au chapitre salaires en 2015.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

ACCEPTE de passer cette écriture comptable

AUTORISE le maire à signer tout document utile pour ce faire

Pour : 22

contre : 0

abstention : 0

II /QUESTIONS DIVERSES :

REGROUPEMENT DES INTERCOMMUNALITES

Le maire fait le point de la situation et évoque les votes des conseils municipaux de chaque commune de la Communauté de Communes ainsi que

ceux des élus du Conseil Communautaire, attestant en grande majorité de leurs avis défavorables quant au regroupement proposé dans le schéma par le Préfet.

Il évoque les bassins de vie, d'emplois, et les déplacements dont il doit être absolument tenu compte pour envisager un regroupement efficace et pérenne.

Rapports des présidents des commissions

Christian CHAPEAU :

Evoque les questions d'assainissement collectif, mais aussi, en termes de taxes d'urbanisme, les amendements possibles à la taxe d'aménagement votée lors de la séance de 10 novembre 2015. Ils seront proposés lors d'une prochaine séance. Il évoque également la modification du Plan Local d'Urbanisme à envisager en 2016, et l'intérêt de contractualiser avec un maître d'œuvre spécialisé en mutualisant les besoins d'autres communes concernées elles aussi par une modification de leur PLU.

Il est rappelé que dès lors, la commission initialement créée sous le titre de : URBANISME et DEPLACEMENTS ne traitera plus que des questions d'urbanisme. Il précise que la dénomination sera désormais URBANISME seulement. Les déplacements seront, quant à eux, rattachés à la commission Travaux et Sécurité sous la présidence de Jérôme PUTHON.

Jérôme PUTHON

Relate sa rencontre avec les directeurs des deux écoles, en présence du policier municipal, d'un responsable des services techniques et de Marie Rose DLOUHY, adjointe. Il convenait d'évoquer la stratégie et les mesures à mettre en place dans le cadre de l'application du plan VIGIPRATE, préconisé par l'Etat.

Puis, sont évoqués les travaux de voirie, l'avancement du chantier du Clos des Capucins.

Jean Marc WATIER

En charge des questions d'information et communication évoque la mise en fonctionnement du panneau électronique d'informations ainsi que le bulletin d'informations municipales qui devrait être distribué au début de l'année 2016. Toutes les associations locales ont reçu un courrier les avisant que désormais trois supports sont à leur disposition pour diffuser leurs informations : le site internet, le panneau lumineux et la revue municipale.

Il rappelle que le souhait de la municipalité de planter un « arbre pour le climat » dans le cadre de la COP 21, a été réalisé sur la bande verte devant la bibliothèque, en présence d'élèves de l'école élémentaire et de leur maîtresse.

Il évoque enfin le succès rencontré par l'organisation de la journée « portes ouvertes », à la Bibliothèque de Yenne, déroulée le jour de la foire de la Sainte Catherine.

Marie-Rose DLOUHY

Evoque la Sainte Catherine et le bilan à posteriori sur le fonctionnement et l'organisation de la manifestation, dont il sera tenu compte pour la prochaine édition. En l'absence d'Elsa ECHANTILLAC, elle dresse un bilan succinct de la manifestation Téléthon, organisé le 5 décembre.

Le bénéfice de la manifestation est de 2000 euros dont la recette de 500 euros, rapportée par une vente de « diots » organisée au bar du commerce. Tous les généreux donateurs sont remerciés.

CAMPING MUNICIPAL de YENNE

Une rencontre a été eu lieu à la Communauté de Communes de Yenne afin d'évoquer le devenir du camping du Flon, propriété de la commune, sous gestion intercommunale en raison du transfert de la compétence touristique des communes à la Communauté de Communes en 2012.

PROCHAINES DATES :

Réunion de conseil municipal

Mardi 12 janvier 2016 à 20h30

Cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal :

Vendredi 15 janvier 2016 à la salle polyvalente

Le maire souhaite à toutes et tous une excellente fin d'année et présente tous ses vœux de nouvelle année 2016.